



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'Association professionnelle suisse des conseillères et conseillers en image, couleurs et styles de mode (FSFM) a décidé d'abroger au 31 août 2021 le règlement d'examen concernant l'examen professionnel de *conseiller en couleurs et en styles de mode avec brevet fédéral/conseillère en couleurs et en styles de mode avec brevet fédéral* du 22 avril 1999.

23 juin 2021

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

